DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 avril 2025

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Élodie HESTIN, Céline

MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ et Benoît SPÎTZ.

Absent: Dominique LEHMANN

Absents excusés: Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Maxime METZ et Philippe

SCHMITT

Procuration: Gwenn GAUDIN à Céline MASTRONARDI

Valérie HIRTZ à Caroline BAUMERT Maxime METZ à Norbert RIESTER Philippe SCHMITT à Didier METZ

<u>Secrétaire de séance</u>: le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Benoît SPITZ, comme secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Vote des taux de la fiscalité direction locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Le Conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition 2025 par rapport à 2024 et de le porter à :

Taxe foncière (bâti): 20,24 %
Taxe foncière (non bâti): 38,54 %
Taxe d'habitation: 13,49 %

Adopté à l'unanimité

Attribution de prés communaux

Le Conseil municipal décide de donner en location à compter du 11 novembre 2024 M. Sébastien BAUR, domicilié à 67230 HUTTENHEIM, co-gérant de l'EARL Marguerite dont le siège est à STOTZHEIM, 4 chemin de Zellwiller :

- le pré, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Siefferts, cadastré section 49, parcelle 69, d'une superficie de 70,17 ares, loyer 114,96 euros, charges en plus,
- le pré, ban communal de STOTZHEIM, au lieudit Siefferts, cadastré section 49, parcelle 68, d'une superficie de 15 ares, loyer 24,57 euros, charges en plus,

Ce prix sera actualisé selon l'arrêté préfectoral constatant l'indice de fermage et sa variation pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Modification budgétaire n°2

Le Conseil municipal décide de modifier le Budget Primitif 2025 comme suit pour pouvoir effectuer les écritures nécessaires pour régulariser le remboursement du prêt relais effectué en 2024 :

Dépenses de fonctionnement :

· Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance : +2400,00 €

· Article 023 - virement à la section d'investissement : - 2 400,00 €

Recettes d'investissement:

• Article 1641 – emprunt : $+2400,00 \in$

· Article 021 - virement à la section de fonctionnement : - 2 400,00 €

Adopté à l'unanimité

Démarche « Eau et Biodiversité » : engagement volontaire et participation à la distinction « Commune Nature » pour l'édition 2025

Le Conseil municipal décide d'inscrire la commune à l'édition 2025 de l'opération de distinction « Commune Nature » au titre de la démarche « Eau et Biodiversité », mise en œuvre par la Région Grand-Est

Adopté à l'unanimité